2005 B 1486

A 5828

QUARTIERS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DU TRAVAIL
67000 STRASBOURG (BAS RHIN)
483819520 RCS STRASBOURG

DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 MARS 2011

L'an deux mil onze,
et le quinze mars,
à seize heures ,

Monsieur Jean WERLEN, associé unique de la société QUARTIER, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions :
- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Transfert de siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Ajout d'un nom commercial,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année.
L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze (15) mois, qui a commencé à courir le 1er octobre 2010 et se terminera le 31 décembre 2011.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le reste de l'article est sans changement.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, décide de transférer, à compter du 1er janvier 2011, le siège social de STRASBOURG (Bas Rhin) 4 rue du Travail, à STRASBOURG (Bas Rhin) 6 rue du Vieux Marché aux Poissons.

QUATRIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à STRASBOURG 6 rue du Vieux Marché aux Poissons.
Le reste de l'article est sans changement.

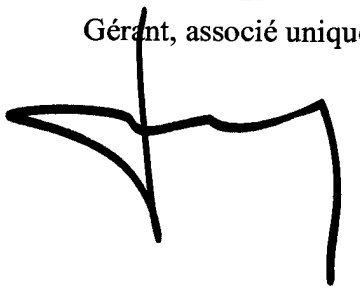
CINQUIÈME DECISION

L'associé unique, décide d'ajouter le nom commercial : URBITAT QUARTIER à compter du 1er janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, associé unique.

Jean WERLEN
Gérant, associé unique



QUARTIERS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DU TRAVAIL
67000 STRASBOURG (BAS RHIN)
483819520 RCS STRASBOURG

LISTE DES SIEGES SOCIAUX

(Article 53 du Décret n° 84-406 du 30 mai 1984)

Le soussigné :

Monsieur Jean WERLEN,
demeurant à STRASBOURG (Bas Rhin) 74, avenue des Vosges,

Agissant en qualité de gérant de la société QUARTIERS, au capital de 20 000.- €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 483 819 520,

Déclare, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 30 mai 1984 :

que la société QUARTIERS n'avait jusqu'à ce jour opéré aucun transfert de siège social, celui-ci étant, depuis sa constitution, fixé à 4 rue du Travail 67000 STRASBOURG.

Fait à STRASBOURG,
Le 15 mars 2011,

Jean WERLEN
Gérant, associé unique

